



**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 28/2024**

**SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

**Présents :** Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :**

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

**OBJET : DIVERS - AUTORISATION DE DEPÔT D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre des travaux de renouvellement AEP de la canalisation DN400 sur la Commune de Châtel-Saint-Germain, il est prévu de poser la conduite dans une zone correspondant à un ancien chemin rural sur lequel des arbres se sont développés.

Par conséquent, il convient de solliciter une autorisation de défrichage auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la demande d'autorisation de défrichage au droit de la parcelle cadastrée 575 - section C - commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN (57160), ainsi que sur le chemin communal attenant, relevant du domaine public, ce dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation DN400 à Châtel-Saint-Germain et d'autoriser la Directrice à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichage.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

**APPROUVE** la demande d'autorisation de défrichement au droit de la parcelle cadastrée 575 - section C - commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN (57160), ainsi que sur le chemin communal attenant, relevant du domaine public, ce dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation DN400 à Châtel-Saint-Germain,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.